

AvenirSocial
Caritas Suisse
KABBA (Comité des chômeurs et victimes de la pauvreté)
Syndicat des services publics (SSP)

Lucerne, le 16 décembre 2014

Communiqué de presse

Débat sur l'aide sociale : combattre la pauvreté et non les pauvres

Quelque 20 organisations actives dans le domaine social ont rédigé une déclaration sur l'aide sociale et la lutte contre la pauvreté. Elles s'y engagent pour un revenu minimum vital social. Cette déclaration s'inscrit dans le contexte du débat actuel sur l'aide sociale. Elle est signée notamment par Pro Infirmis, l'Union syndicale suisse (USS), le Syndicat suisse des services publics (SSP), Travail.Suisse, AvenirSocial, l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) et Caritas Suisse.

Les organisations rappellent dans leur déclaration l'article 12 de la Constitution fédérale, qui garantit aux personnes qui sont dans une situation de détresse et qui ne sont pas en mesure de subvenir à leur entretien le droit d'être aidées et assistées et de recevoir les moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine. « Ce n'est donc pas un principe de charité qui dicte l'octroi de l'aide sociale, mais un principe de droit garanti par la Constitution suisse ». L'aide sociale est un élément central de notre sécurité sociale et elle ne se limite pas à une allocation financière, mais implique également un travail d'accompagnement et de soutien.

Les organisations signataires indiquent en outre que les risques d'abus sont faibles et que, s'il s'en produit, ils sont sévèrement sanctionnés. « Les personnes qui demandent l'aide sociale doivent présenter des justificatifs fréquents et détaillés sur leur situation personnelle. Elles doivent en outre montrer qu'elles font des efforts de réinsertion professionnelle, même si le marché de l'emploi ne leur est guère ouvert. »

La déclaration note que l'aide sociale fait les frais de nombreuses évolutions observées ces dernières années : restrictions des prestations des assurances sociales (assurance-chômage et assurance-invalidité), intensification de la concurrence fiscale entre les cantons ou précarisation du marché de l'emploi.

Les bénéficiaires de l'aide sociale, des citoyens à part entière

La déclaration énumère une série de mesures importantes pour la lutte contre la pauvreté : il faut notamment répartir plus équitablement les charges financières et administratives de l'aide sociale entre les communes et les cantons. En outre, il faut consolider les prestations des assurances sociales, dont la diminution conduit inévitablement à un report de charges sur l'aide sociale. Enfin, il faut faciliter l'accès aux mesures de formation et de perfectionnement, et pas seulement pour les bénéficiaires de l'aide sociale.

L'aide sociale doit avoir pour but de renforcer les personnes. Les femmes et les hommes qui doivent recourir à l'aide sociale ont le droit de vivre dans la dignité même dans des situations difficiles et d'être reconnus comme des citoyens à part entière.

Le texte complet de la déclaration « Pour un minimum vital social : combattre la pauvreté et non les pauvres » est disponible sur les sites internet des organisations signataires. Il peut notamment être téléchargé sur le site de Caritas, sous : www.caritas.ch/declaration_aide_sociale.